

Patrick Samson Formation

Patrick Samson (dit ***Pierre Nozières***)

Déclaration d'activité n° 52440612344

Certifié qualité ICPF & PSI - le 20 août 2019 - n°A100900



ORGANISME DÉLIVRANT DES ACTIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Formation d'écrivain biographe privé
« De la voix à la plume »

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute action de formation implique, pour le client, l'acceptation sans réserve et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents contractuels sont la convention de formation, les conditions de vente, et la facture.

Patrick Samson Formation s'engage sur une obligation de moyens et fait diligence pour mettre tout son art et son savoir-faire à l'atteinte des objectifs fixés et des résultats attendus.

À l'issue de la formation, *Patrick Samson Formation* remet au client une attestation de fin de formation avec mention des acquisitions, pour chacun des participants.

OBLIGATIONS DU CLIENT

Dès sa demande d'inscription, *Patrick Samson Formation* fait parvenir au client la convention de formation en double exemplaire, tel que prévu par la loi. Le client s'engage à lui retourner un exemplaire de la convention, signé, dans les plus brefs délais. Cette convention doit être accompagnée du règlement demandé.

Si un OPCO règle tout ou partie de la facture, le client s'engage à effectuer les démarches nécessaires et à fournir à *Patrick Samson Formation* l'attestation de prise en charge.

Conformément à l'article L6353-5 du Code du travail, le client dispose d'un délai de rétractation d'une durée de dix jours après l'édition de la Convention. Passé ce délai, il règle à *Patrick Samson Formation* 30% du prix de la formation, sauf stipulation expresse de la part de l'organisme de formation (art. L 6353-6 et L 6353-7 du code du travail). L'acompte restera acquis à *Patrick Samson Formation* si le client renonce à la formation.

En cas de formation sur site, le client met à la disposition de *Patrick Samson Formation* l'équipement adéquat, notamment une pièce équipée pouvant accueillir tous les participants dans des conditions favorables. Il fait lui-même son affaire de la convocation des participants, sauf accord avec le formateur, et s'assure de leur présence.

PRIX, FACTURATION ET RÈGLEMENTS

Le prix de la prestation n'est pas assujéti à TVA en application de l'article 293 bis du code général des impôts. Il comprend le coût pédagogique et technique et les supports de cours. Il ne comprend pas les frais de déplacement, d'hébergement, et de repas éventuels des stagiaires.

Pour les formations intra-entreprises, une facture est émise à l'issue de l'intervention ou en fin de mois si l'opération se déroule sur plusieurs mois pour les interventions ayant eu lieu pendant ce mois. Le règlement est immédiatement exigible. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal (Code du Commerce Art. L. 441-6 al. 3).

Ces pénalités sont exigibles de plein droit dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les cinq jours ouvrables, *Patrick Samson Formation* se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir et d'en demander le règlement par tout moyen légal.

RÈGLEMENT PAR UN OPCO

Il appartient au client de faire les démarches nécessaires pour la prise en charge et le paiement de la formation par l'OPCO dont il dépend.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Toute annulation par le client doit être communiquée par écrit, via un courrier recommandé avec demande d'avis de réception. Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure, moins de dix jours francs ouvrables avant le début de la formation, et après les dix jours légaux de rétractation, le montant de la participation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire. Il est entendu que les sommes payées par le client, au titre d'un dédommagement, ne peuvent être imputées sur la participation au développement de la formation professionnelle, ni être prises en charge par un organisme collecteur agréé. Toutefois, si *Patrick Samson Formation* organise dans les

six mois à venir une session de formation sur le même sujet, une possibilité de report sera proposée dans la limite des disponibilités, et l'indemnité sera affectée au coût de cette nouvelle session.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le client à *Patrick Samson Formation* en application et dans l'exécution des commandes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de l'organisme de formation pour les besoins desdites commandes.

Conformément à la réglementation française qui est applicable à ces fichiers, le client peut s'opposer à la communication des informations le concernant. Il peut également à tout moment exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier de *Patrick Samson Formation*. Les bases de données sont protégées par les dispositions de la loi du 1er juillet 1998 transposant la directive 96/9 du 11 mars 1996 relative à la protection juridique des bases de données.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le client et *Patrick Samson Formation* gardent la pleine propriété intellectuelle de leur propre documentation. Ni l'une ni l'autre des parties, ni l'un des acteurs de l'opération, ne peut l'utiliser autrement que pour l'application faisant l'objet même de l'opération. Cette documentation ne peut être utilisée qu'après accord de la partie propriétaire. Toutefois, *Patrick Samson Formation* et le formateur se réservent le droit d'utiliser pour une autre opération les documents qu'ils ont produit sans identification de destinataires précédents.

LOI APPLICABLE

Les conditions générales de la vente et tous les rapports entre *Patrick Samson Formation* et le client relèvent de la Loi française. Le fait pour *Patrick Samson Formation* de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCES

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence du tribunal de commerce de Paris, quel que soit le siège ou la résidence du client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de *Patrick Samson Formation* qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

ÉLECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile est faite par *Patrick Samson Formation* à son siège social 14 rue Cheneau 44100 Nantes.